





Lettre à Madame Valérie Pécresse ACCUEIL BARBET

Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et du STIF

Syndicat des Transports d'Ile de France







La fédération Patrimoine & Environnement, la délégation des Vieilles Maisons Françaises d'Île de France, l'association Maisons Paysannes de France reconnues d'utilité publique ont été alertées sur la situation suivante :

Le 26 septembre 2016, le Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) a présenté, à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, un projet de ligne ferroviaire de 3,6 km traversant la Forêt domaniale de Saint-Germain et l'avenue des Loges dessinée par Le Nôtre. Cette « virgule » reliée à la Tangentielle Ouest aurait pour objectif de connecter les deux gares de la commune, pourtant distantes l'un de l'autre d'1,8 km.

Il nous revient de notre base des observations économiques et d'aménagement que nous nous empressons de faire remonter vers vous car utiles au dialogue entre la société civile et les décideurs politiques :

L'utilité d'un tel projet ne paraît pas démontrée, par rapport par exemple à des navettes électriques. En effet, trois rues séparent la Gare RER A et la Gare SNCF Grande Ceinture qui sont également reliées par une piste cyclable. En outre, l'accès depuis la TGO (qui n'est pas contestée) au RER A est plus rapide par le nord (Poissy ou Achères), comme le prévoit la phase 2 du Tram 13 Express. Enfin, l'annonce d'une « conduite à vue » du Tram-Train qui enjamberait trois routes nationale et départementales, une piste cyclable et plusieurs allées forestières paraît contradictoire avec l'objectif de performance et de rapidité annoncé.

Cependant, au-delà de l'utilité économique de ce projet, c'est son impact sur la forêt et le patrimoine qui justifient notre alerte.

L'atteinte au patrimoine et à l'environnement apparait en effet beaucoup plus grave qu'indiqué lors de l'enquête publique :

Il s'agit non pas d'un « tramway » mais d'un train, qui entraînera la pose, en forêt et sur l'Avenue des Loges, de dizaines de poteaux électriques hauts de 7,5 mètres, de caténaires de 6 mètres de large et de clôtures grillagées atteignant 2 mètres pour empêcher les sangliers et les chevreuils de traverser la double voie ferrée. Autrement dit un projet difficile à masquer par des mouvements de terrain et de la végétation.

Nous attirons donc particulièrement votre attention sur les débats qui se sont déroulés en 2012 au sein de la Commission Nationale des Monuments Historiques en présence des représentants du STIF, et de l'architecte des Bâtiments de France.

Nous notons spécialement que les propos de l'un des représentant du STIF, monsieur Fourt, avaient été ainsi relatés au procès-verbal : « -.... termine la présentation sur le point d'arrivée au site de Saint-Germain-en-Laye avec un passage de la ligne par le camp des Loges pour arriver à proximité du château en contrebas de ce dernier. Le quai d'arrivée du T.G.O. se situe dans l'emprise de la RATP à ce niveau à flanc de coteau au pied des arbres et doit permettre d'assurer la correspondance avec le RER A. <u>La T.G.O. vient s'insérer le long de la lisière de la forêt et ne crée pas d'impact sur les alignements d'arbres.</u> »

Cette déclaration a conduit la commission nationale à donner un avis favorable à l'ensemble du projet sur l'invitation de son rapporteur sous réserve, a dit celui-ci : « que soient prises en compte dans les développements ultérieurs du projet les remarques faites ci-dessus concernant l'intégration paysagère du terminus de Saint-Germain-en-Laye, de la « virgule » de Saint-Cyr ... »

La décision de la commission concernant la préoccupation que nous vous soumettons est la suivante : « que l'insertion paysagère soit réellement prise en compte dans le projet, non comme un simple accompagnement, mais comme une donnée propre au projet lui-même »

Or, en fait d'insertion paysagère, ce sont 2,5 hectares de forêt qui seraient détruits et 150 arbres coupés sur l'Avenue des Loges et dans le Parc du Château de Saint-Germain selon les indications données par le STIF au cours d'une récente réunion publique.

Nous pensons donc qu'il est absolument nécessaire de préserver non seulement les vues, mais aussi l'intégrité de la perspective dessinée par Le Nôtre. Des solutions existent manifestement ainsi que le démontre la solution adoptée pour la perspective de Versailles.

Aussi, nos associations souhaitent un moratoire sur ce projet de virgule ferroviaire et sur les abattages d'arbres prévus. Elles demandent comme la commission nationale que le dossier soit retravaillé pour parvenir à un résultat satisfaisant. Nous attirons encore votre attention sur le fait que, même si l'avis de la commission nationale est consultatif, son autorité si elle n'était pas suivie risque de fragiliser la situation juridique du projet.

Comptant sur votre écoute, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos respectueux hommages.

2012.

Alain de la Bretesche

Président de Patrimoine Environnement

Bernard Duhem

Président de Maisons Paysannes de France

1. lm

Henri de Lepinay

Jean Claude Gonneau

Président de l'Union Rempart, Membre de la

Délégué Ile-de-France des Vieilles Maisons Françaises, Membre de la Commission nationale des Monuments Historiques siégeant le 12 avril

Commission Nationale des Historiques siégeant le 12 avril 2012.

11.00

Monuments RIVÉE

1 0. OCT. 2016

ACCUEIL BARBET